

JD  
REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

LOI N° 93-017 du 28 Septembre 1993

Portant autorisation de ratification de l'Accord de Prêt N° AP-BEN 93 06 00 signé le 17 Mai 1993 à Lomé entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD).

L'Assemblée Nationale a adopté

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er.- Est autorisée la ratification par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement de l'Accord de Prêt N° AP-BEN 93 06 00 signé le 17 Mai 1993 à Lomé entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) en vue du financement partiel du 2ème Projet de Développement Rural de l'ATACORA.

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 28 Septembre 1993

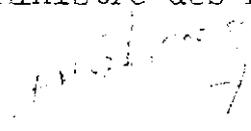
Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
Nicéphore SOGLO

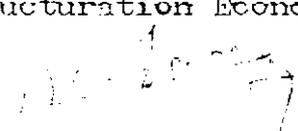
Le Ministre d'Etat,

  
Désiré VIEYRA

Le Ministre des Finances,

  
Mama ADAMOU-N'DIAYE  
Ministre intérimaire

Le Ministre du Plan et de la  
Restructuration Economique

  
Mama ADAMOU-N'DIAYE  
Ministre intérimaire

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 LB 4 MF 4 MPRE 4 AUTRES MINIS-  
TERES 16 SGG 4 DE-DCF-DSDV-DTCP-DE 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE  
3 UNB-FASJEP-ENA 3 JO 1.-